



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35
Présents : 27
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (27)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie

Conseillers absents non représentés (3) :

FAUX Mathilde
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-117 – Acquisition foncière rue de la Penderie – Parcelles AO n° 535 et 537

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1 et L. 2111-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9 et L. 1311-10 ;

Considérant ce qui suit :

En vue de réaliser l'aménagement de la rue de la Penderie, la Ville de Rodez souhaite acquérir une partie de certaines parcelles située en rive de la voie : AO n° 211, AO n° 433, AO n° 472 et AO n° 513. Courant octobre 2024, les propriétaires concernés ont été sollicités.

En réponse, la société AJM immobilier représentée par Monsieur Jérémy Mader, propriétaire des parcelles cadastrées section AO n° 433 et 513 accepte de céder à la Ville de Rodez, les emprises nécessaires cadastrées section AO n° 535 de 170 m² et 537 de 157 m², au prix de 20 € le m², tarif arrêté par le Conseil municipal pour les acquisitions d'élargissement de voirie.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-117

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AO n° 535 et 537 au prix de 20 € le m², frais de notaire et de publicité en sus à la charge de la Ville de Rodez ;
- approuve le classement desdites parcelles dans le domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 2 octobre 2025
Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025117-DE
Reçu le 02/10/2025

Plan Rue de la Penderie – AO n° 535 et 537

